

Affaire suivie par : **Julien MONOT / SERVICE DE L'URBANISME**

<b>DIVISION</b>
Dossier n° <b>DIV 98805 2024 0020</b> Autorisé le : <b>27 décembre 2024</b>

### Arrêté municipal n°24/229/DBA en date du 27 décembre 2024

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;  
VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;  
VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;  
VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;  
VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;  
VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;  
VU la délibération n°27-2024/APS du 24 octobre 2024, approuvant le Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa;  
VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire;  
VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation;  
VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués;  
VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation;  
VU l'avis favorable de la Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales – Service de l'Eau dans le délai imparti,  
VU l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/142/24 en date du 24 octobre 2024,  
VU l'avis favorable d'ENERCAL référencé DBA2126 en date du 17 décembre 2024,  
VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 216884-2024/2-REP/DAEM en date du 10 décembre 2024

Vu la demande de division présentée par :

**Le Cabinet de géomètre experts SELARL NATHALIE GARRIDO**

Déposée le : 14 octobre 2024

Pour des terrains appartenant à : **Madame Corinne SOURGET**